

Les études après le bac: tout savoir sur Parcoursup, le successeur d'APB

Paris, 9 janv. 2018 (AFP) -

La nouvelle plateforme d'admission post-bac Parcoursup, qui succède à APB, ouvrira le 15 janvier. Voici ce que l'on en sait.

- Le calendrier: Dès le 15 janvier, les lycéens de Terminale désirant entamer des études supérieures ou étudiants en réorientation, pourront s'inscrire sur la nouvelle plateforme et consulter les fiches des différentes formations. Les candidats pourront rentrer leurs vœux à compter du 22 janvier, et ce jusqu'au 13 mars. A partir de cette date, plus possible de modifier les vœux mais les jeunes ont jusqu'au 31 mars pour finaliser leurs dossiers de candidature et ajouter documents et pièces demandées par certaines formations.

Ils recevront les réponses au fil de l'eau, à partir de mai. "Notre objectif est que 70% des réponses tombent avant les épreuves écrites du baccalauréat", souligne-t-on au ministère de l'Enseignement supérieur.

Le processus reprendra après les épreuves, avec une phase complémentaire à partir du 26 juin.

- Les vœux: Le candidat inscrira dix vœux maximum (contre 24 l'an dernier), sans ordre de préférence. Autre différence avec APB, le lycéen ne sera plus obligé, comme c'était le cas auparavant, d'inscrire une filière non sélective et dotée d'un grand nombre de places (les fameuses "pastilles vertes").

Pour chaque vœu, il devra faire état de sa motivation. Seront aussi transmis aux universités une fiche "avenir" regroupant les notes du jeune (de première et terminale), l'avis du conseil de classe, les compétences évaluées par les profs...

Il pourra postuler hors de son académie (quelques places seront réservées dans les filières non sélectives d'une université pour les candidats venant d'une autre académie). S'il ne candidate qu'à des filières sélectives, ou seulement à des facs hors de son académie, risquant ainsi de se retrouver sans proposition, la plateforme l'en informera via une série de messages.

Le jeune aura en outre la possibilité de formuler des "vœux multiples", 20 au maximum. Par exemple une licence d'informatique pour toutes les universités d'une seule académie, ce qui lui laissera plus de chance d'obtenir une formation dans la filière de son choix.

- Les réponses des formations: A partir de mai, le jeune recevra une alerte lorsqu'il a une ou des réponses: "oui", "oui si" ou "en attente" pour les filières non sélectives (licences générales). Un "non" ne pourra être émis que par les filières sélectives (prépas, BTS, IUT etc.)

Là où le nombre de demandes excède le nombre de places (les "filières en tension"), les universités devraient privilégier les candidatures dont les projets, les acquis et les compétences collent le plus à la formation.

Pour ceux qui se retrouvent en attente, ils ne sauront pas, au début du processus, quel est leur rang sur la liste. "La question n'est pas tranchée mais ils le connaîtront sans doute un peu plus tard", indique-t-on au ministère.

- "Oui si": C'est la grande nouveauté du dispositif, qui vise à supprimer le tirage au sort (lorsque le nombre de candidats dans une filière excédait le nombre de places) et réduire le taux d'échec en première année. "Oui si" signifie que le jeune doit s'engager obligatoirement dans "un parcours personnalisé" (dont la teneur, qui dépendra des établissements, devra être définie par les universités) pour accéder à cette filière.

"Les procédures de remise à niveau ne seront peut-être pas toutes précisées mi-janvier mais des informations de base seront données au candidat pour qu'il sache s'il se dirige plutôt vers une année de remise à niveau ou vers des modules de cours complémentaires", souligne le ministère.

Si le jeune refuse ce parcours, il ne pourra être accepté dans la formation.

- Les réponses du candidat: A chaque fois qu'il recevra deux "oui" à des formations différentes, il devra choisir entre l'une des deux pour ne pas engorger le système mais il pourra conserver ses vœux "en attente".

A partir des premiers retours, le jeune aura une semaine pour répondre, trois jours à compter du 26 juin, puis 24 heures à partir du 21 août.

- Le rôle du recteur: Le recteur d'académie sera le "pivot central" du système. C'est lui qui fixera et contrôlera les



PAYS :France
SURFACE :109 %
PERIODICITE :Quotidien



► 9 janvier 2018 - Edition Fil Gen

capacités d'accueil des universités. Lui aussi qui pourra proposer des formations "proches de leurs vœux" à des jeunes qui ne seraient pris nulle part. "Mobilisé dès le mois de mai", selon le ministère, il sera chargé de "trouver une place à tout le monde".

ito-fmp/epe/cam

Afp le 09 janv. 18 à 09 00.